MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION
NATIONALE,
DE LA JEUNESSE
ET DES SPORTS

Liberté
Égalité
Fraternité

LES ÉVALUATIONS COMMUNES EN VOIE GÉNÉRALE ET TECHNOLOGIQUE

Septembre 2020

COMPOSITION DE LA NOTE DU BAC VOIE GÉNÉRALE

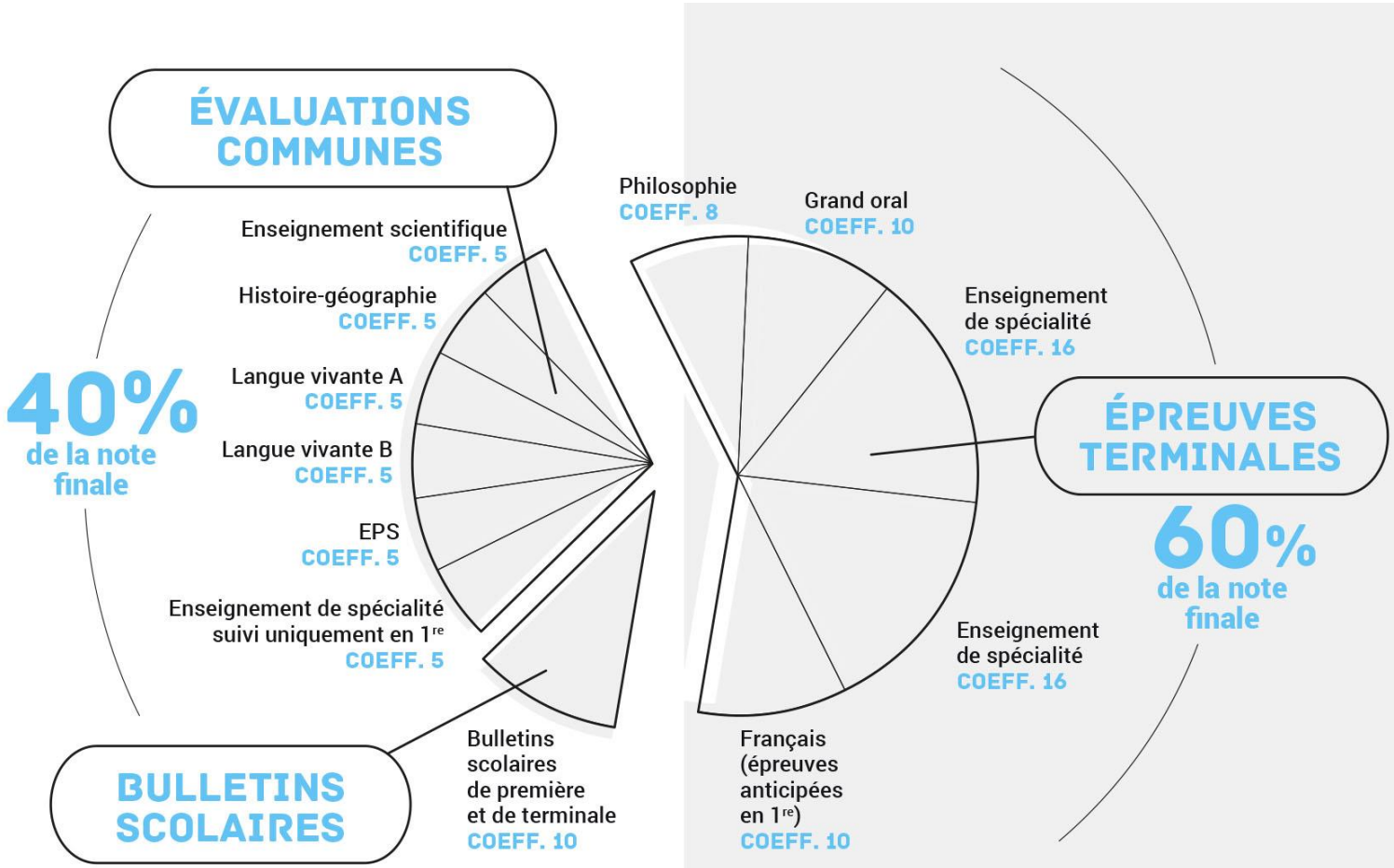

COMPOSITION DE LA NOTE DU BAC VOIE TECHNOLOGIQUE

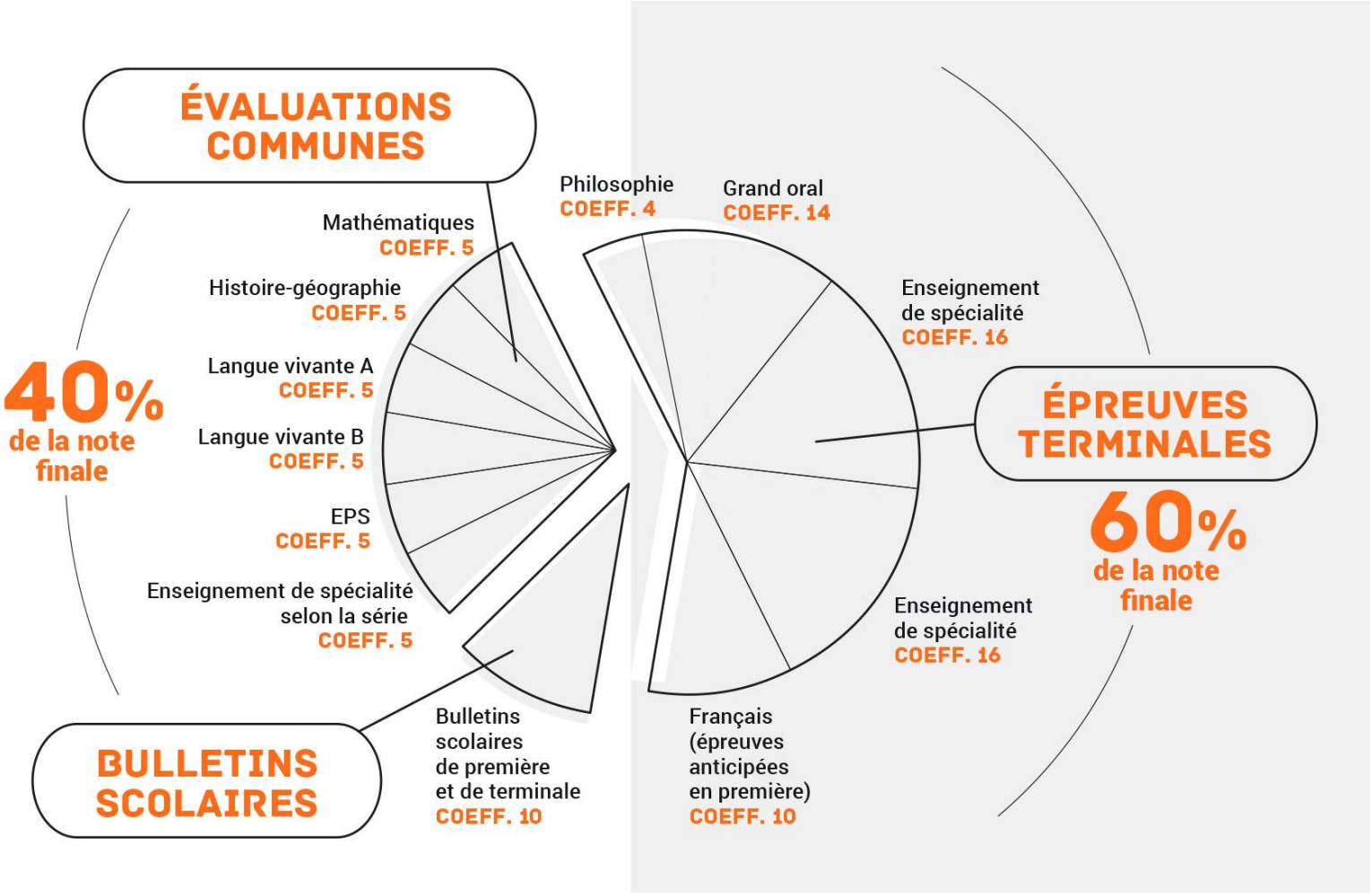

CALENDRIER DES ÉVALUATIONS COMMUNES VOIE GÉNÉRALE

Première			Terminale		
1er trimestre	2e trimestre	3e trimestre	1er trimestre	2e trimestre	3e trimestre
	Histoire-géographie				
	LVA / LVB				
	Enseignement scientifique				
	Enseignement de spécialité suivi uniquement en 1re		EPS Tout au long de l'année		

- Durée des épreuves : **2 H***
- Dates fixées par l'établissement
- Sujets choisis par l'établissement dans la banque nationale de sujets
- Commissions d'harmonisation en fin de 1re et de Tle

*Sauf : **LVA/LVB :**
au 2e trimestre de 1re, épreuves de compréhension de l'oral (20 min.) ;
au 3e trimestre de 1re, épreuves écrites d'1 h 30 ;
au 3e trimestre de Tle, épreuves écrites d'1 h 30 et épreuves orales de 10 min.

Spécialité arts : oral de 30 min

CALENDRIER DES ÉVALUATIONS COMMUNES VOIE TECHNOLOGIQUE

	Première			Terminale		
	1er trimestre	2e trimestre	3e trimestre	1er trimestre	2e trimestre	3e trimestre
Histoire-géographie						
LVA / LVB						
Mathématiques						
Enseignement de spécialité suivi en 1re uniquement						
EPS Tout au long de l'année						

- Durée des épreuves : **2 H***
- Dates fixées par l'établissement
- Sujets choisis par l'établissement dans la banque nationale de sujets
- Commissions d'harmonisation en fin de 1re et de Tle

*Sauf : **LVA/LVB :**
au 2e trimestre de 1re, épreuves de compréhension de l'oral (20 min.) ;
au 3e trimestre de 1re, épreuves écrites d'1 h 30 ;
au 3e trimestre de Tle, épreuves écrites d'1 h 30 et épreuves orales de 10 min.

Spécialité innovation technologique (STIDD) : oral de 20 min.
Spécialité sciences de gestion et numérique (STMG) : oral de 20 min.

ENSEIGNEMENT DE SPÉCIALITÉ SUIVI UNIQUEMENT EN PREMIÈRE

- Voie générale
  - L'élève de 1re communique au conseil de classe du 2e trimestre l'enseignement de spécialité qu'il ne souhaite pas poursuivre en Terminale.
  - Celui-ci fera donc l'objet d'une évaluation commune au 3e trimestre.

- Voie technologique

Les enseignements de spécialité faisant l'objet d'une évaluation commune sont les suivants, selon les séries :

STL :	Biochimie - biologie
STI2D:	Innovation technologique

LES ÉVALUATIONS COMMUNES DE CONTRÔLE CONTINU

- Chaque série d'évaluations porte sur la partie du programme qui a été précédemment étudiée.
- Les sujets sont choisis dans une banque nationale de sujets par le chef d'établissement sur proposition des professeurs
- La note pour chaque enseignement est la moyenne des notes obtenues aux évaluations. Sauf cas particulier (dispense,…), tous les enseignements bénéficient du même coefficient (5).
- Pour chaque évaluation commune, l'élève reçoit une convocation au moins 8 jours avant la date de l'épreuve
  - En cas d'absence pour raison de force majeure, une épreuve de remplacement sera organisée par l'établissement.
  - Par contre, en cas d'absence sans justificatif ou hors cause de force majeure, une note de zéro sera attribuée pour l'évaluation.

ORGANISATION DES ÉVALUATIONS COMMUNES

- Les copies sont ensuite numérisées et anonymisées

- Les copies seront corrigées par d'autres professeurs au sein de l'établissement ou au sein d'un autre établissement de l'académie suivant un barème de correction. Aucun professeur ne corrigera les copies de ses élèves.

- Une commission d'harmonisation des notes se tiendra dans chaque académie à l'issue de l'année de Première et de l'année de Terminale pour préserver le respect du principe d'égalité entre les candidats, quels que soient leur établissement, leur correcteur ou leur sujet.
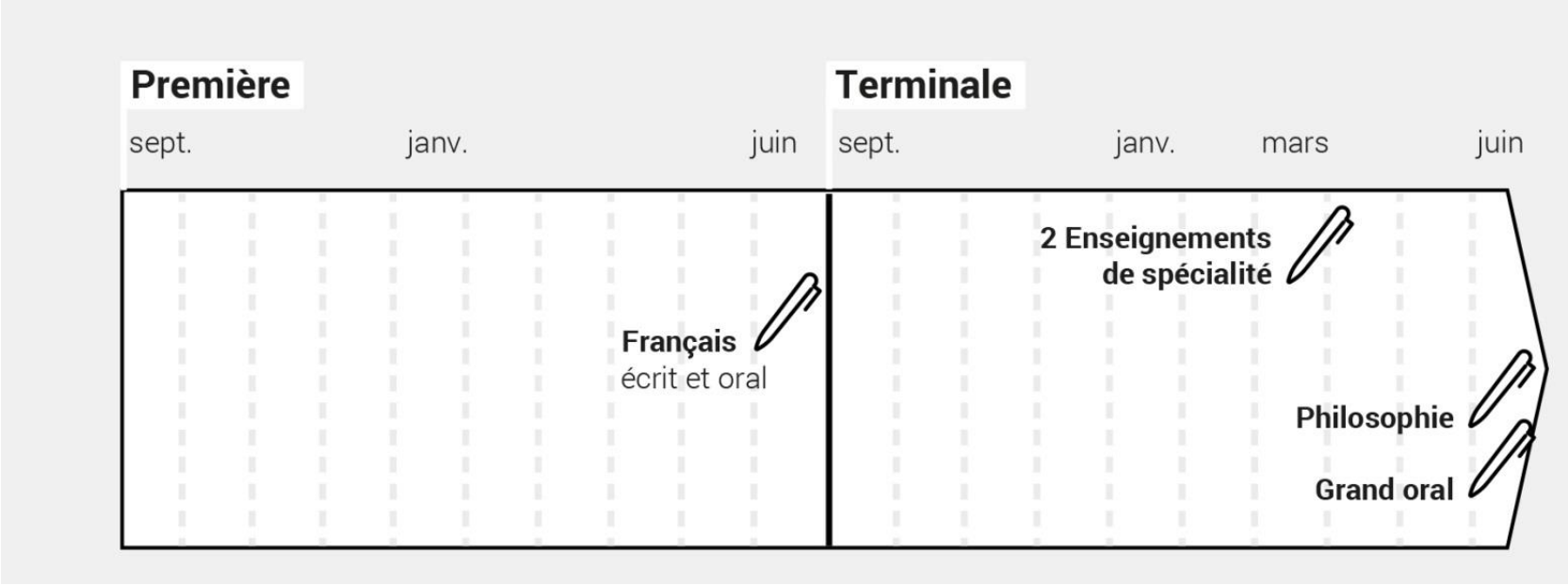
CALENDRIER DES ÉPREUVES TERMINALES